



LETTRE OUVERTE AU DDFiP DU Var

L'accord majoritaire signé entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales de la DGFIP, le 22/10/2021, a prévu la mise en place d'un Fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents (FACVT).

Celui-ci s'est décliné en diverses mesures :

- l'augmentation des volumes des promotions internes en 2022 ;
- l'allocation d'une enveloppe nationale de 15,8 millions d'euros pour le versement d'une prime exceptionnelle fin 2021 afin de reconnaître l'engagement des agents ;
- l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de travail des agents par l'allocation d'une enveloppe nationale de 10 millions d'euros à répartir au prorata des effectifs de chaque département au titre de l'année 2022.

Par déclinaison de ce dernier point, la DDFiP du Var s'est vu allouer la somme de 134 860 € .

Afin de favoriser la validation des propositions d'actions, remontant des divers sites du département, par un accord majoritaire en CTL, vous avez décidé de tenir deux groupes de travail avec les OS au préalable.

À l'issue de ceux-ci, vous avez retenu plusieurs axes d'actions dont notamment celui d'organiser des journées de cohésion dans le but de renforcer les collectifs de travail.

Extrait de la fiche du CTL :

Descriptif : activité ludique et/ou culturelle pratiquée en groupe, hors du cadre habituel du travail, dont le but est de favoriser la cohésion entre les participants et l'intégration des nouveaux agents.

Calendrier : 3^e quadrimestre 2022, en extérieur.

Montant TTC du projet 55 000 €

*Implantations : **ensemble des services de la DDFiP** (allocation de l'enveloppe globale en fonction de l'effectif réel des agents).*

En conséquence, et en association avec leurs agents, vous avez invité chaque chef de service à faire remonter en direction leur projet de journée de cohésion avant le 27/05.

Toutefois, aux yeux de « l'état-major » de la DDFiP, tous les services ne méritent pas de bénéficier d'une telle reconnaissance de l'engagement professionnel.

Ainsi, vous avez décidé d'exclure les agents des 2 SPFE du Var de ce dispositif en raison de leurs « mauvais résultats ». Seul leur a été proposé un repas de service pris au restaurant ou sur site.

Pour expliquer l'inexplicable, vous vous êtes déplacé sur site, aux Collettes, pour informer le personnel de votre position en arguant qu'il ne serait pas « sérieux » de perdre une journée de travail eu égard à l'important retard du délai de publication enregistré par ce service.

Ainsi, pendant que certains se détendront en kayak sur les eaux du Verdon ou que d'autres encore profiteront des beautés de l'île de Porquerolles, etc, les agents des SPFE du Var travailleront en « soutien », tels les bonnets d'âne du département !

Dès lors, leurs sentiments de défiance, de sanction, de punition voire d'humiliation sont pour le moins légitimes !

Qui a tiré la sonnette d'alarme, M. le Directeur, il y a déjà près de deux ans, pour alerter des difficultés que rencontrait ce service ?

Quel était ce retard au moment du dépôt du droit d'alerte en septembre 2020 ?

En amont de ce droit d'alerte, hormis l'empressement de fusionner à tout prix les SPFE, qu'a fait la DDFiP pour éviter que la situation ne soit dégradée à ce point encore à ce jour ?

Objectivement, l'enquête, menée dans le cadre de ce droit d'alerte, a démontré, notamment, une multitude de dysfonctionnements managériaux, une insuffisance de pilotage, des défauts de communication, un manque d'effectif, etc.

Dans l'urgence, des correctifs ont été apportés mais qui ne permettent pas de résorber aussi rapidement que vous le souhaiteriez le retard enregistré.

Il faut dire que l'explosion actuelle du marché immobilier, dans notre département notamment, ne facilite en rien les choses.

Alors que l'équipe du SPFE des Collettes a été renouvelée d'un tiers au 1^{er} septembre 2021, quelle responsabilité, le personnel en place actuellement, porte-t-il de la situation relative au retard du délai de publication ?

D'aucuns pensent que s'il y a bien un service dans le département auquel cette journée de cohésion aurait pu être profitable, c'est le SPFE des Collettes aussi fortement renouvelé.

Force est de constater que vous pensez le contraire. À vos yeux les « cancre », en détente perpétuelle, ne doivent pas mériter de se voir octroyer une forme de reconnaissance pour leur soi-disant manque d'implication.

Dans un souci de cohérence, vous y avez associé les agents du SPFE de Toulon. Nul doute, qu'ils sauront apprécier toute votre considération !

Nous ne nous attarderons pas sur le peu de crédit accordé aux décisions consensuelles prises dans le cadre du dialogue social (pourtant elles sont rares), puisqu'en excluant deux services de ce dispositif qui visait pourtant bien l'ensemble des services, vous dérogez à l'accord pris en CTL (cf. l'extrait cité plus haut).

En revanche, de par cette posture et votre attitude, vous renforcez la stigmatisation de l'image de ce service. En cela, votre arbitrage unilatéral est préjudiciable.

Il ne faudra donc pas être surpris du souhait des agents de vouloir changer d'affectation, ni même du manque d'appétence pour cette structure du personnel extérieur.

En somme, tout le contraire de l'objectif de stabilisation de l'effectif recherché par la délégation chargée de mener la mission d'enquête, porté par le droit d'alerte.

Et ce n'est pas la promesse faite d'attribuer une voire deux journées de cohésion à ce service, en 2023, dans l'hypothèse d'une amélioration des résultats qui sera nature à « faire passer la pilule ».

Premièrement, parce que les promesses n'engagent que ceux qui les font et/ou ceux qui veulent bien y croire (nous tenons à vous rappeler, tout de même, que l'utilisation de l'enveloppe budgétaire du FACVT est annuelle ; elle ne vaut donc que pour l'année 2022).

Deuxièmement, parce que cela confirme bien le fond de votre pensée : ce collectif de travail a une grande marge de progression en matière de productivité tant individuelle que collective !

Et comme votre cohérence managériale n'a pas de limites, dans l'instant suivant votre visite, le personnel du SPFE des Collettes a reçu un message, de leur hiérarchie locale, relatif à leur participation aux deux journées de convention prévues à la mi-juin.

Là, où il n'y a donc soi-disant pas de temps disponible pour le bénéfice d'une journée de cohésion, vous savez leur en accorder pour participer à un endoctrinement collectif !

Dans un contexte sanitaire instable, la participation des agents à cette « grande messe » relève d'un choix personnel.

Dans la mesure où cela ne semble pas bien « sérieux » de perdre une journée de travail, pour assister à ce moment tellement inutile, nous invitons tous ceux, d'ici et d'ailleurs, qui sont dégoûtés de la « considération » portée à leur endroit, de se rendre sur leur lieu de travail dans l'objectif de tout faire pour résorber le « retard » reproché ou bien encore améliorer les résultats d'ensemble de leur service.

Compte-tenu de votre recherche permanente d'efficacité absolue, nul doute que vous comprendrez aisément l'attitude responsable de ceux qui privilégieront leur présence au bureau au profit du résultat.

Cela sera d'autant plus responsable écologiquement et économiquement que cela contribuera à réduire le coût dispendieux de l'opération alors même que l'on nous annonce une température de chauffe des bureaux de 17 degrés au maximum cet hiver pour les mêmes raisons.